

Directeur de Publication :
Brice PARINET

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES
CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.ff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MARDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MERCREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
JEUDI	9h00 - 10h30 14h00 - 17h00
VENDREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00

Composition

ALEXANDRE, ARTHUR, CLÉMENTINE,
FRANCK, KARIM, MAEL, MARC-ANTOINE,
MATHIS, MICHÈLE, NICOLAS, SARAH,
VICTOIRE, VINCENT, WILLIAM

Lignes directes DYF

Communication
Victoire REURE - 01 80 92 80 26
Compétitions & Féminines
Marc-Antoine KELLER
01 80 92 80 37
Arbitrage
Sarah DEGAGE - 01 80 92 80 25
Dossiers FAFA & Citoyenneté
Mathis FAUCHON - 01 80 92 80 44
Comptabilité & Terrains
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Règlements & Foot Animation
Alexandre OGÉREAU
01 80 92 80 22
Service civique & Foot diversifié
Mael LE GOFF - 01 80 92 80 23
Discipline
Vincent RADENAC - 01 80 92 80 21
Technique
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27
Arthur JAMIN - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



YVELINES
TERRE DE FOOTBALL



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Yvelines



Yvelines
Le Département

Mardi 1er septembre 2026

N° 1898

Saison 2026/2027

JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-5
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	5-7
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	7-9
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	9-10



Une mission pour chacun
au service de tous

AGRÈMENT COLLECTIF DE 60 PLACES

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

HORAIRES DES COMPETITIONS 2026/27

SAMEDI

CATÉGORIES	HORAIRES		
	PRINCIPAUX	DÉROGATION 1	DÉROGATION 2
U7/U9	9H30		
FILLOFOOT	9H30		
U11	11H00	12H30	
U11F/U13F	11H00	12H30	
U15F	12H30	14H	
U14	14H	16H	12H30
U13	16H	14H	12H30
U15	14H	16H	12H30
U18F	16H	18H	
SEN F	18H	16H	

DIMANCHE

CATÉGORIES	HORAIRES		
	PRINCIPAUX	DÉROGATION 1	DÉROGATION 2
VET	9H30	9H	11H
CDM	9H30	9H	11H
U16/U17/U18	13H	15H	11H
SENIORS	15H	13H	17H

Pour toute demande en dehors de ces créneaux,
merci d'en faire la demande motivée à la
Commission.

AGENDA 2026 / 2027 AOUT / SEPTEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20

29/08-5/09 ► FIA n°1
13/09 ► Reprise des compétitions




Sensibilisations à l'arbitrage
ouvert à tous les licenciés

et / ou

Formation "Arbitre certifié (football à 11)"
licencié à partir de 18 ans

et / ou

Formation "Arbitre certifié FOOT ANIMATION"
licencié à partir de 13 ans

pour + d'informations
et/ou vous inscrire




CFI U6-U9

NOUVELLE FORMULE

24 SEPTEMBRE & 20 OCTOBRE
CLUB D'ACCUEIL À DÉTERMINER

*Inscriptions sur le site du DYF ou en
vous rapprochant de votre club.*



REUNION DE DEBUT DE SAISON U6 A U13



EN SAVOIR PLUS



MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE

2, 3, 4, 10, 17 OCTOBRE

MARIA EL KHOURY

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 31/08/2026

Présents : N. OLLIVIER, JP LEDUC (Président), R. PANARIELLO, P. GUILLEBAUX (Représentant du Bureau du Comité) en visio
Excusés : , L; JOUBERT (Vice Président)

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

ENGAGEMENTS

Voici un récapitulatif des clubs engagés à ce jour pour la saison 2026-27 :

FUTSAL

En attente des confirmations de gymnase, jour et horaire de match

1. A. S. ANDRÉSY FUTSAL
2. CARRIERES GRESILLONS A.S.
3. ISSOU FUTSAL FOOTBALL CLUB
4. MANTES FUTSAL 78
5. MONTESSON U.S.
6. TOUSSUS FUTSAL CLUB
7. VECTEUR SPORT MANTES-LIMAY 2
8. VECTEUR SPORT MANTES-LIMAY 3

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

1. ACHERES FC
2. CHANTELOUP LES V. US
3. CLAIREFONTAINE EN YVELINES FC
4. CROISSY US
5. GUYANCOURT ES
6. HOUILLES SO
7. MAUREPAS AS
8. OVILLOISE AS 1 et 2
9. PERRAY FOOT ES
10. SARTROUVILLE ES

FOOT LOISIR + 45 ANS À 8

En attente de confirmation (jour et horaire) :

1. BONNIERES FRENEUSE FC - LUNDI 20h30
2. CHAMBOURCY ASM LUNDI 20h30
3. ECQUEVILLY EFC - VENDREDI 20h30
4. EPONE USBS - JEUDI 20h30
5. EPONE / LAINVILLE - JEUDI 20h30
6. GUITRANCOURT ASF - JEUDI 20h30
7. JUZIERS FC - JEUDI 20h30
8. MAURECOURT FC - VENDREDI 20h30

YVELINES FOOT N° 1898

9. PERRAY ES - JEUDI 20h30
10. POISSY SGL CHI - JEUDI 20h15
11. PORCHEVILLE FC - MARDI 20h30
12. RAMBOUILLET YVELINES FC - JEUDI 20h00
13. ROSNY FOOT CS - JEUDI 20h30
14. TREMBLAY FC - DIMANCHE 09H45
15. VILLENES ORGEVAL FC - LUNDI 20h30
16. VILLEPREUX FC - VENDREDI 20h30
17. ANDRESY FC
18. BEYNES FC
19. BUCHELOISE AS
20. GUERVILLE ARNOUVILLE AS
21. HOUDANAISE REGION FC
22. MAGNY 78 FC
23. MONTIGNY LE BTX AS
24. NEAUPHLE PONT. 78 RC
25. POIGNY LA FORET US

COURRIERS

564043 TOUSSUS AFC

Demande du club pour une dérogation ou une évolution du règlement concernant les numéros de maillot afin de simplifier la gestion et de pouvoir attribuer un numéro par joueur.

La Commission corrige la réponse donnée lors de sa réunion du 24/08/2026.

La Commission en application du Règlement Sportif du District accorde cette demande, dans le respect des conditions suivantes :

Par principe, dans toutes les compétitions départementales, les maillots des joueurs sont numérotés de 1 à 15 (de 1 à 12 dans les compétitions Futsal). Par exception, les clubs peuvent faire porter à leurs joueurs d'autres numéros (de 16 à 99). Dans tous les cas, les numéros doivent correspondre à ceux indiqués sur la feuille de match.

500650 VERSAILLES 78 FC

Réponse du club indiquant qu'il n'a pas la possibilité d'accueillir les deux rencontres U14 face à BAILLY NOISY SFC du 3 octobre prochain.

La Commission dit matchs à jouer le 31 octobre 2026 sur les installations de BAILLY NOISY SFC.

U14 N1-B

55707547 BAILLY NOISY SFC 21 / VERSAILLES 78 FC 24

U14 N3-C

55707772 BAILLY NOISY SFC 22 / VERSAILLES 78 FC 25

MAIRIE D'ISSOU

Courrier du club indiquant que les rencontres Futsal Séniors devront avoir lieu à 20h00

La Commission donne son accord.

FORFAIT GENERAL

**Avant le début des compétitions
(31€ - Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)**

SENIORS

PERRAY FOOT ES (D5-E)

U18

FOURQUEUX AS (D2-B)

U16

GUERVILLE ARNOUVILLE AS (D3-A)

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

537683 HARDRICOURT US

Demande de changements d'horaires pour une meilleure gestion des créneaux

- Séniors D2/A à 15h30
- U17 D2/A à 12h30
- U16 D3/A à 11h00

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

560301 VINSKY MAGNANVILLE FC

Demande de changements d'horaires pour une meilleure gestion des créneaux

- U14 N4/A à 16h00
- U15 D3/A à 16h00

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

527993 ETANG ST NOM ES

Demande de changements d'horaires pour une meilleure gestion des créneaux

- Séniors D4/C à 16h00

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

525514 TRIEL AC

**Demande de changement d'horaire pour l'équipe suivante :
VETERANS D2-A à 11H**

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

525588 FEUCHEROLLES USA

Demande de changement d'horaire en raison de l'occupation des vestiaires:

- U16 D2-A à 12H30
- U17 D1-A à 12H30

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

531084 TREMBLAY SUR MAULDRE FC

Demande du club pour jouer à domicile les matches des 45 ANS le dimanche matin à 9H45

Compte tenu que cette équipe s'est déplacée systématiquement la saison passée car le terrain n'est pas équipé d'éclairage, la Commission donne exceptionnellement son accord.

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCH

La Commission rappelle que les demandes de modifications de match doivent être effectuées via Footclubs. Le club adverse est ainsi avisé et peut donner une réponse. La commission statue par la suite.

SENIORS

CY DU 13/09/2026

78819401 HARDRICOURTS ES 2 / ETANG ST NOM ES 1

Demande de HARDRICOURT US pour jouer ce match à 12H en raison d'un match de coupe de France à 14H30.

La Commission est en attente de l'accord de ETANG ST NOM ES.

CY DU 13/09/2026

78819384 CROISSY US 1 / MAULOISE US 1

Demande de CROISSY US pour jouer ce match à 13H en raison de problème d'éclairage

Refus de MAULOISE US.

Compte tenu du motif, la Commission refuse la demande.

VETERANS

D3-A DU 20/09/2026

55697632 ACHERES BENFICA A.P. 31 / HOUILLES AC 31

En raison de la non mise à disposition du terrain par la Mairie, le club demande d'inverser le match.

La Commission est en attente de l'accord de HOUILLES AC.

D4-A DU 22/11/2026

55697872 ANCIENS DU MANTOIS 31 / MEULAN CN 31

D4-A DU 22/11/2026

55697932 MEULAN CN 31 / ANCIENS DU MANTOIS 31

Demande des ANCIENS DU MANTOIS d'inverser les deux rencontres, leur terrain n'étant pas disponible le 22 novembre 2026.

La Commission est en attente de l'accord du club adverse.

CY DU 13/09/2026

78813405 HOUDANAISE REGION FC 2 / ST ARNOULT US 1

Demande de REGION HOUDANAISE pour jouer ce match à 11H en raison d'un match Vétérans R3 à 9H

Refus de ST ARNOULT.

Accord de la Commission (horaire dérogatoire).

TIRAGE COUPES

Les tirages ont eu lieu lors de la Commission du lundi 24 août 2026.

1ER TOUR

Dimanche 13 septembre 2026

CY SENIORS

Les équipes exemptées du 3ème tour de Coupe de France ont été intégrés au tirage de la Coupe des Yvelines Séniors (VELIZY ASC, VILLENES ORGEVAL FC)

MODIFICATIONS SUR LES CALENDRIERS

CDM

Suite à plusieurs forfaits généraux sur la poule unique de D1, la Commission a modifié le calendrier pour le passer sur un format à 10 équipes (dont 1 exempt). Par conséquent, le début du championnat est désormais prévu le 27 septembre prochain et les calendriers des équipes ont été modifiés en conséquence.

Répercussions sur les calendriers VETERANS D4C des CLAYES S/BOIS & FONTENAY FLEURY FC pour respecter les alternances.

U16

D2A / D3B

Suite au forfait général deCHANTELOUP US 1 en D2A, la Commission en application de l'article 14.12.d du RS DYF, repêche l'équipe de ST GERMAIN FC 1, qui était descendant. Par contre, elle précise que l'alternance de cette équipe en D2A ne pourra être parfaite.

Répercussions sur le calendrier U16D3B qui se voit modifié.

D3A

Suite au forfait général de GUERVILLE ARNOUVILLE 1; le calendrier U16D3A se voit modifié. Répercussions sur le calendrier U18D2A de VAUXOISE ES afin de respecter l'alternance.

ENGAGEMENTS

La Commission ajoutera dans les calendriers : les équipes suivantes :

Elle procédera à l'intégration des nouvelles équipes la semaine prochaine. Passé ce délai, l'ajout de nouvelles équipes se fera uniquement selon la place disponible.

SENIORS

- ✓ LIMAY ALJ 1
- ✓ VILLEPREUX FC 2

VETERANS

- ✓ ELANCOURT OSC 2
- ✓ MANTESOLYMPIQUE FC 1
- ✓ NEAUPHLE PONT. RC 3
- ✓ NEAUPHLE PONT. RC 4

U17

- ✓ CHANTELOUP US 1

U16

- ✓ VELIZY ASC 1

U15

- ✓ ESSARTS LE ROI AGS 1

U14

- ✓ CERNAY LA VILLE AS 1
- ✓ ECQUEVILLY EFC 1
- ✓ BEYNES FC 2

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer **au moins 15 jours avant la date du match** le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire : - de la commune où se trouve le siège social du club, - d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente, - d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club, - d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines. La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

U18

D1A DU 21/12/2025

53433789 - LIMAY A.L.J. 21 / VIROFLAY U.S.M. 21

Transmis de la Commission de Discipline du 20/01/2026 infligeant une suspension de terrain pour 5 matches fermes pour l'équipe U18 de LIMAY ALJ 21 évoluant en D1-A.

Un match n'ayant pas été purgé lors de la saison 2025-2026, la commission désigne le match suivant (réponse avant le 7/11/2026)

D1-A DU 22/11/2026

55695705 LIMAY A.L.J. 21 / SARTROUVILLE ES 21

U15

D3A DU 29/11/2025

53441782 CARRIERES GRESILLONS 1 / ROSNY C.S. FOOT 1

Transmis de la Commission de Discipline du 03/02/2026 infligeant une suspension de terrain de 3 matches fermes pour l'équipe de CARRIERES GRESILLONS 1 évoluant en U15 D3-A.

Deux matches n'ayant pas été purgés lors de la saison 2025-2026, la commission désigne les matches suivant :

D2-A DU 07/11/2026

55696367 CARRIERES GRESILLONS 1 / CHATOU AS 1

Réponse avant le 23/10/2026

D2-A DU 28/11/2026
55696380 CARRIERES GRESILLONS 1 / VILLENES ORGEVAL 1
Réponse avant le 13/11/2026

MATCH A HUIS CLOS

Conformément à l'article 40.6 du Règlement sportif, la Commission rappelle
Qu'en cas de match à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :
a) les dirigeants des deux clubs, porteurs de leur licence F.F.F.,

Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos.

- b) les officiels désignés par le District,
- c) les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match,
- d) toute personne réglementairement admise sur le banc de touche,
- e) les journalistes porteurs de leur carte officielle,
- f) le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive.

Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit, **au plus tard le mardi à 12 H précédant la rencontre**, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles, en ce qui les concerne, d'assister au match à huis clos.

L'approbation de la liste par la Commission compétente ne vise pas la qualification et/ou la participation des personnes y figurant.

La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus.

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

SENIORS

D1A DU 19/04/2026
53449825 - CARRIERES GRESILLONS 1 / VERSAILLES 78 F.C. 3
Transmis de la Commission de Discipline du 05/05/2026 ayant donné match à huis clos pour l'équipe 1 Séniors de CARRIERES GRESILLONS AS.
Le match n'ayant pas été purgé lors de la saison 2025-2026, la commission transfère le dossier à la Ligue de Paris Ile de France.

D5-D DU 10/05/2026 54726118 COIGNIERES CITY AS 1 / ST ARNOULT US 1

Transmis de la Commission d'Appel Départementale du 04/06/2026 modifiant la sanction pour donner 1 match à huis clos et 1 match de suspension de terrain avec sursis pour l'équipe Séniors 1 de COIGNIERES CITY AS évoluant en D5-D.

Le match n'ayant pas été purgé lors de la saison 2025-2026, la commission désigne le match suivant :

D4-C DU 01/11/2026
55694088 ASCFC 1 / MAGNY 78 FC 1

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Commission du 31 aout 2026

Présents : Thierry BOKOBZA (Président), MM. Adrien BARROIS, Maxime GEIMEL, Jean-Eric INACIO, Marcel LACABANNE, Laurent PATRIGEON, Didier PELLETIER, Mme Monique ELISABETH

Absents : MM. Tony GABIER, Michel LOUVEL, Mme Yvane JONNAIS

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RÉUNIONS DE DÉBUT DE SAISON

Comme nous vous l'avions annoncé, le District met en place plusieurs réunions de début de saison pour présenter la saison des catégories U6 à U13. Mais cette année, il a été décidé que ces réunions seraient organisées de manière commune par les Commissions Football Féminin & Animation.

■ Concernant les U6 à U9

Le format de la réunion se découpera entre une partie terrain et la mise en place des jeux & défis à mettre en place sur chaque plateau de la saison puis d'une partie de présentation en salle. Compte tenu de ce format, il faut prévoir une matinée complète de réunion, c'est pourquoi ce sont 2 samedis matin à partir de 9h00 qui ont été choisis : **Le 5 septembre à HARDRICOURT (stade Rémi Ferey Chemin des Gloriettes) & le 12 septembre à MAGNY LES HAMEAUX (Stade Chevincourt 14 rue André Hodebourg).**

Pour vous inscrire : [Cliquez ici](#)

■ Concernant les U10 à U13

Une présentation en salle uniquement sera proposée. C'est pourquoi ce sont 2 jours de semaine à partir de 18h45 qui ont été choisis.

Le jeudi 10 septembre à VILLENES SUR SEIN (Stade Municipal 150 rue du Pré au Mouton) & le lundi 14 septembre à BUC (Espace La Pyramide 4 rue des Frères Robin 78530 Buc)

Pour vous inscrire : [Cliquez ici](#)

CATEGORIE U6-U9

Les inscriptions pour les premiers plateaux de la saison sont désormais ouvertes, et le resteront jusqu'au mercredi 9 septembre prochain.
Ils sont à réaliser directement sur FAL via Footclubs.

Concernant les U8/U9 Espoirs, l'engagement est à faire distinctement en remplissant le formulaire suivant en [cliquant ici](#).

CHALLENGE AUTOMNE

Comme nous vous l'avions annoncé, le District met en place plusieurs réunions de début de saison pour présenter la saison des catégories U6 à U13. Mais cette année, il a été décidé que ces réunions seraient organisées de manière commune par les Commissions Football Féminin & Animation.

CATEGORIE U10/U11 U10 ESPOIRS

Veuillez trouver ci-après l'état des engagements définitifs sur le dispositif pour la saison 2026/2027 :

■ Équipes validées

1. ACHERES FC
2. BAILLY NOISY SFC
3. BONNIÈRES FRENEUSE FC
4. BOUGIVAL FOOT
5. CARRIÈRES S/S US
6. CELLOIS CS
- 7.CHANTELOUP US
8. CHATOU AS
9. CHESNAY 78 FC
10. CLAYES SOUS BOIS USM
11. CONFLANS FC
12. CROISSY US
13. FEUCHEROLLES USA
14. FONTENAY FLEURY FC
15. FOURQUEUX AS
16. HOUDANAISE RÉGION FC
17. HOUILLES SO
18. MAISONS LAFFITTE FC
19. MANTES VIVONS FOOT
20. MANTOIS 78 FC
21. MARLY LE ROI US
22. MAUREPAS AS
23. MESNIL ST DENIS AS
24. MONTESSON US
25. MONTIGNY LE BX AS
26. MUREAUX OFC
27. NEAUPHLE PONT RC 78
28. PECQ US
29. PLAISIROIS FO
30. POISSY FC
31. RAMBOUILLET FC
32. ROSNY CS
33. SARTROUVILLE ES
34. ST GERMAIN FC
35. TRAPPES ES

36. VALLEE 78 FC
37. VÉLIZY ASC
38. VERNEUIL ENTENTE
39. VERSAILLES 78 FC
40. VILLENNES ORGEVAL FC
41. VILLEPREUX FC
42. VOISINS FC

▣ **Équipes validées avec réserve**

1. AUBERGENVILLE FC
2. CARRIÈRES GRÉSILLONS AS
3. ÉLANCOURT OSC
4. GUYANCOURT ES
5. HOUILLES AC
6. LIMAY ALJ
7. MONTESSON US

La Commission informe ces clubs, qui étaient en infraction concernant l'épreuve technique la saison dernière sur l'une des deux catégories U10/U11 Espoirs, qu'à la 1ère infraction avérée pour le même motif au cours de la saison, entraînera la sortie de l'équipe sur le dispositif à la fin de la phase en cours.

▣ **Équipe non validée car encadrement non conforme**

1. GARGENVILLE STADE

U11 ESPOIRS

Veillez trouver ci-après l'état des engagements définitifs sur le dispositif pour la saison 2026/2027 :

▣ **Équipes validées**

1. ACHÈRES FC
2. BAILLY NOISY SFC
3. BOIS D'ARCY AS
4. BONNIÈRES FRENEUSE FC
5. BUCHELOISE A.S.
6. CELLOIS CS
7. CHANTELOUP US
8. CHATOU AS
9. CHESNAY 78 FC
10. CLAYES SOUS BOIS USM
11. CONFLANS FC
12. CROISSY US
13. FEUCHEROLLES USA
14. FONTENAY FLEURY FC
15. FOURQUEUX AS
16. HOUDANAISE RÉGION FC
17. HOUILLES SO
18. LOUVECIENNES AS
19. MAISONS LAFFITTE FC
20. MANTES VIVONS FOOT
21. MANTOIS 78 FC
22. MARLY LE ROI US
23. MAUREPAS AS
24. MESNIL ST DENIS AS
25. MONTIGNY LE BX AS
26. MUREAUX OFC
27. NEAUPHLE PONT RC 78
28. PARIS SAINT GERMAIN FC
29. PECQ US
30. PLAISIROIS FO
31. POISSY FC
32. PORT MARLY CS

33. RAMBOUILLET FC
34. ROSNY CS
35. SARTROUVILLE ES
36. ST GERMAIN FC
37. TRAPPES ES
38. VALLEE 78 FC
39. VÉLIZY ASC
40. VERNEUIL ENTENTE
41. VERSAILLES 78 FC
42. VILLENNES ORGEVAL FC
43. VILLEPREUX FC
44. VOISINS FC

▣ **Équipes validées avec réserve**

1. AUBERGENVILLE FC
2. CARRIÈRES GRÉSILLONS AS
3. GUYANCOURT ES
4. HOUILLES AC
5. MONTESSON US

La Commission informe ces clubs, qui étaient en infraction concernant l'épreuve technique la saison dernière sur l'une des deux catégories U10/U11 Espoirs, qu'à la 1ère infraction avérée pour le même motif au cours de la saison, entraînera la sortie de l'équipe sur le dispositif à la fin de la phase en cours.

▣ **Cas particulier**

1. BOUGIVAL FOOT

La Commission après entretien avec M. GAUTHIER, confirme l'engagement de l'équipe pour la saison. Mais elle informe le club, qui était en infraction concernant l'encadrement la saison dernière, qu'à la 1ère infraction avérée pour le même motif au cours de la saison, entraînera la sortie de l'équipe sur le dispositif à la fin de la phase en cours.

2. LIMAY ALJ

La Commission après entretien avec le Président du club, confirme l'engagement de l'équipe pour la saison. Mais elle informe le club, qui était en infraction concernant l'encadrement la saison dernière, qu'à la 1ère infraction avérée pour le même motif au cours de la saison, entraînera la sortie de l'équipe sur le dispositif à la fin de la phase en cours.

Cette décision est sous réserve que l'effectif U11 du club soit au minimum à 12 joueurs pour le 10 septembre prochain et que les licences des 4 éducateurs soient faites au 10 septembre.

▣ **Engagement non validé car encadrant non inscrit à la certification**

1. ÉLANCOURT OSC

▣ **Équipe non validée car encadrement non conforme**

1. CARRIÈRES S/S US

CATEGORIE U12/UI3 U12 ESPOIRS

Veillez trouver ci-après l'état des engagements définitifs sur le dispositif pour la saison 2026/2027 :

▣ **Équipes validées**

1. BAILLY NOISY SFC
2. BOIS D'ARCY AS
3. BOUGIVAL FOOT
4. BUCHELOISE A.S.
5. CELLOIS CS
6. CHAMBOURCY ASM
7. CHANTELOUP US
8. CHATOU AS
9. CHESNAY 78 FC
10. CROISSY US
11. ÉLANCOURT OSC
12. FONTENAY FLEURY FC
13. FOURQUEUX AS
14. HOUDANAISE RÉGION FC
15. HOUILLES AC
16. HOUILLES SO
17. LIMAY ALJ
18. LOUVECIENNES AS
19. MAISONS LAFFITTE FC
20. MANTES VIVONS FOOT
21. MAUREPAS AS
22. MESNIL ST DENIS AS
23. MONTIGNY LE BX AS
24. MUREAUX OFC
25. NEAUPHLE PONT RC 78
26. PARIS SAINT GERMAIN FC
27. PECQ US
28. PORT MARLY CS
29. RAMBOUILLET FC
30. ROSNY CS
31. ST GERMAIN FC
32. TRAPPES ES
33. VALLEE 78 FC
34. VERNEUIL ENTENTE
35. VILLENNES ORGEVAL FC
36. VILLEPREUX FC
37. VOISINS FC

▣ **Équipes validées avec réserve**

1. CARRIÈRES GRÉSILLONS AS
2. CARRIÈRES S/S US
3. CLAYES SOUS BOIS USM
4. CONFLANS FC
5. FEUCHEROLLES USA
6. GUYANCOURT ES
7. MANTOIS 78 FC

8. MARLY LE ROI US

9. MONTESSON US

10. PLAISIROIS FO

11. VERSAILLES 78 FC

La Commission informe ces clubs, qui étaient en infraction concernant l'épreuve technique la saison dernière sur l'une des deux catégories U12/U13 Espoirs, qu'à la 1ère infraction avérée pour le même motif au cours de la saison, entraînera la sortie de l'équipe sur le dispositif à la fin de la phase en cours.

▣ Équipes en attente de certification obtenue pour son encadrant

1. SARTROUVILLE ES

2. ST ARNOULT FC

La validation définitive de l'engagement se fera selon le résultat positif de la certification prévue début septembre.

▣ Engagement non validé car encadrant non inscrit à la certification

1. AUBERGENVILLE FC

▣ Cas particulier

1. POISSY FC

Après entretien avec Mourad MOUSSAOUI, Coordinateur technique du club ainsi que la présence de 2 autres éducateurs, la Commission confirme l'engagement de l'équipe pour la saison. Elle informe le club, qui était en infraction concernant l'encadrement la saison dernière sur cette équipe, qu'à la 1ère infraction avérée pour le même motif au cours de la saison, entraînera la sortie de l'équipe sur le dispositif à la fin de la phase en cours.

CATEGORIE U12/U13 U13 ESPOIRS

Veillez trouver ci-après l'état des engagements définitifs sur le dispositif pour la saison 2026/2027 :

▣ Équipes validées

1. BOUGIVAL FOOT

2. CHATOU AS

3. CHESNAY 78 FC

4. CROISSY US

5. ÉLANCOURT OSC

6. FONTENAY FLEURY FC

7. FOURQUEUX AS

8. GARGENVILLE STADE

9. HOUDANAISE RÉGION FC

10. HOUILLES AC

11. MANTOIS 78 FC

12. MONTESSON US

13. MONTIGNY LE BX AS

14. MUREAUX OFC

15. NEAUPHLE PONT RC 78

16. PARIS SAINT GERMAIN FC

17. POISSY FC

18. RAMBOUILLET FC

19. ROSNY CS

20. ST ARNOULT FC

21. ST GERMAIN FC

22. TRAPPES ES

23. VERNEUIL ENTENTE

24. VILLENNES ORGEVAL FC

▣ Équipes validées avec réserve

1. CARRIÈRES GRÉSILLONS AS

2. CARRIÈRES S/S US

3. CLAYES SOUS BOIS USM

4. CONFLANS FC

5. GUYANCOURT ES

6. MARLY LE ROI US

7. PLAISIROIS FO

La Commission informe ces clubs, qui étaient en infraction concernant l'épreuve technique la saison dernière sur l'une des deux catégories U12/U13 Espoirs, qu'à la 1ère infraction avérée pour le même motif au cours de la saison, entraînera la sortie de l'équipe sur le dispositif à la fin de la phase en cours.

▣ Équipes non validées car encadrement non conforme

1. BAILLY NOISY SFC

▣ Équipes en attente de certification obtenue pour son encadrant

1. PECQ US

La validation définitive de l'engagement se fera selon le résultat positif de la certification prévue début septembre.

▣ Engagement non validé car encadrant non inscrit à la certification

1. ÉLANCOURT OSC

2. FEUCHEROLLES USA

3. SARTROUVILLE ES

La validation définitive de l'engagement se fera selon le résultat positif de la certification prévue début septembre.

▣ Cas particulier

1. LIMAY ALJ

La Commission après entretien avec le Président du club, confirme l'engagement de l'équipe pour la saison. Mais elle informe le club, qui était en infraction concernant l'encadrement la saison dernière, qu'à la 1ère infraction avérée pour le même motif au cours de la saison, entraînera la sortie de l'équipe sur le dispositif à la fin de la phase en cours.

Cette décision est sous réserve que l'effectif U13 du club soit au minimum à 12 joueurs pour le 10 septembre prochain et que les licences des 4 éducateurs soient faites au 10 septembre.

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission du 31 août 2026

Présents : Francis DUPRE (Président), Jean-François DUPONT, Claude KALENDERIAN

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

REUNIONS

Présentation des nouveautés Fillofoot :

- 05/09/2026 à 9h à Hardicourt (stade Rémi Ferey)
- 12/09/2026 à 9h à Magny les Hameaux (Stade Jacques Anquetil)

Présentation des nouveautés U11F et U13F :

- 10/09/2026 à 18h45 à Villennes sur Seine (stade Municipal)
- 14/09/2026 à 18h45 à Buc (Espace La Pyramide 4 rue des Frères Robin 78530 Buc)

La saison du Football Féminin :

- 08/09/2026 à 19h par visio-conférence

ENGAGEMENTS FOOT A II

Voici la liste des équipes engagées en compétitions départementales

SENIORS F

Le championnat sera composé d'une division.
1ère journée le 26 septembre 2026

526858 BAILLY NOISY STANDARD F.C. 1 - engagement confirmé par mail

528448 BEYNES F.C. 1 - engagement confirmé par mail

541170 ÉLANCOURT O.S.C. 1 - engagement confirmé par mail

500585 LE PECQ U.S. 1 - engagement confirmé par mail

550641 LES MUREAUX O.F.C. 1 - engagement confirmé par mail

544913 MANTOIS 78 F.C. 2 - engagement confirmé par mail

552329 MAURECOURT F.C. 1 - engagement confirmé par mail

527093 MONTESSON U.S. 1

551386 PERRAY FOOT ES 1 - engagement confirmé par mail

500634 RAMBOUILLET YVELINES F.C.1

765226 SPORTING CLUB FÉMININ DU VAL DE SEINE 1-

engagement confirmé par mail

500737 VALLEE 78 F.C. 1 - engagement confirmé par mail

517482 VELIZY A.S.C. 1 - engagement confirmé par mail

534673 VOISINS F.C. 1 - engagement confirmé par mail

U18 F

Le championnat se déroulera en 2 phases :

- Une première phase de brassage avec deux poules
- Une seconde phase avec deux divisions (D1 et D2)

1ère journée le 26 septembre 2026

526858 BAILLY NOISY STANDARD F.C. 1
549934 CONFLANS F.C. 1
513620 E.S. GUYANCOURT FOOTBALL 1
560297 FOOTBALL CLUB DE FONTENAY-LE-FLEURY 1
550641 LES MUREAUX O.F.C. 1
552332 MAISONS-LAFFITTE F. C. 1
544913 MANTOIS 78 F.C. 2
508713 MARLY LE ROI U.S. 1
527743 MONTIGNY LE BTX AS 1
527985 PLAISIROIS F.O. 1
564690 POISSY FOOTBALL CLUB 1
500634 RAMBOUILLET YVELINES F.C. 1
542459 SARTROUVILLE E.S. 1
765226 SPORTING CLUB FEMININ DU VAL DE SEINE 1
500650 VERSAILLES 78 F.C. 1
534673 VOISINS F.C. 1

U15 F

Le championnat se déroulera en 2 phases :

- Une première phase de brassage avec deux poules
- Une seconde phase avec deux divisions (D1 et D2)

1ère journée le 26 septembre 2026

526858 BAILLY NOISY STANDARD F.C. 1
513864 CARRIERES SUR SEINE U.S. 1
500644 CLAYES SS/BOIS U.S. MUNICIPAL 1
549934 CONFLANS FC
541170 ELANCOURT O.S.C. 1
560297 FOOTBALL CLUB DE FONTENAY-LE-FLEURY 1
537683 HARDRICOURT U.S. 1
550641 LES MUREAUX O.F.C. 1
519112 LIMAY AM. LAIQUE DES JEUNES 1
508713 MARLY LE ROI U.S. 1
527093 MONTESSON U.S. 1
527743 MONTIGNY LE BTX AS 1
513128 NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN 78 R.C. 1
564690 POISSY FOOTBALL CLUB 2
500634 RAMBOUILLET YVELINES F.C. 1
542459 SARTROUVILLE E.S. 1
765226 SPORTING CLUB FEMININ DU VAL DE SEINE 1
500650 VERSAILLES 78 F.C. 1
534673 VOISINS F.C. 1
534673 VOISINS F.C. 2

ENGAGEMENTS FOOT A 8

Pour les catégories de jeunes, les équipes engagées au 30 août participeront au challenge automne et au critérium. Les équipes engagées entre le 31 août et le 13 septembre (11 octobre pour les U11F / U13F) participeront au critérium qui débute au mois de d'octobre pour les U15F et U18F et au mois de novembre pour les U11F et U13F.

Voici la liste des équipes engagées à ce jour :

SENIORS F

Le calendrier des rencontres paraîtra prochainement. 1ère journée le 26 septembre.

548862 ANDRESY F.C. 1
590152 BREVAL PLATEAU F.C. 1
522563 CHESNAY 78 F.C. 1
548767 MAGNY 78 FC
513620 GUYANCOURT ES 1
520105 MESNIL ST DENIS ASL 1
551386 PERRAY FOOT E.S. 2
529206 PLAISIR PORTUGAIS A.S. 1
551985 PORT MARLY CS
542459 SARTROUVILLE ES 2
517404 ST ARNOULT F.C. 78 1
534673 VOISINS FC 2

U18 F

Les plateaux du challenge automne paraîtront la semaine prochaine.

509810 BONNIERES FRENEUSE FC
522563 CHESNAY 78 FC 1
510192 CROISSY US 1
541170 ELANCOURT OSC
537683 HARDRICOURT U.S. 1
542759 HOUDANAISE REGION FC 1
550641 LES MUREAUX O.F.C. 2
520105 MESNIL ST DENIS ASL 1
761070 PORTES IDF F.C.F. 1

U15 F

Les plateaux du challenge automne paraîtront la semaine prochaine.

509810 BONNIERES FRENEUSE FC
518199 CARRIERES GRESILLONS A.S. 1
509810 CELLOIS CS 1
522563 CHESNAY 78 FC 1
513620 GUYANCOURT E.S. 1
550641 LES MUREAUX O.F.C. 2
544913 MANTOIS 78 FC 2
520105 MESNIL ST DENIS ASL 1
761070 PORTES IDF F.C.F. 1
518241 ROSNY FOOT CS 1 (non participation au challenge)

U13 F

Les plateaux du challenge automne paraîtront la semaine prochaine.

590152 BREVAL PLATEAU F.C. 1
509810 CELLOIS CS 1
522563 CHESNAY 78 FC 1
500644 CLAYES SOUS BOIS USM
549934 CONFLANS F.C. 1
541170 ELANCOURT OSC 1
513620 GUYANCOURT E.S. 1
537683 HARDRICOURT US
550641 LES MUREAUX O.F.C. 1
550641 LES MUREAUX O.F.C. 2
552332 MAISONS LAFFITTE F.C. 1
544913 MANTOIS 78 FC 1
520105 MESNIL ST DENIS ASL 1
527743 MONTIGNY LE BTX AS 1
513128 NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN 78 R.C. 1
564690 POISSY FC 1
551985 PORT MARLY CS
761070 PORTES IDF F.C.F. 1
500634 RAMBOUILLET YVELINES F.C. 1
542459 SARTROUVILLE ES 1
508864 TRAPPES ES 1
765226 VAL DE SEINE S.C.F. 1
560667 VERNOUILLET FC
500650 VERSAILLES 78 F.C. 1
545102 VILLENNES ORGEVAL FC
534673 VOISINS FC 1
534673 VOISINS FC 2

U11 F

Les plateaux du challenge automne paraîtront la semaine prochaine.

522563 CHESNAY 78 FC 1
541170 ELANCOURT OSC 1
513620 GUYANCOURT E.S. 1
550641 LES MUREAUX O.F.C. 1
544913 MANTOIS 78 FC 1
527743 MONTIGNY LE BTX AS 1
500247 PARIS ST GERMAIN FC 1
564690 POISSY FC 1
761070 PORTES IDF F.C.F. 1
500634 RAMBOUILLET YVELINES F.C. 1
518241 ROSNY FOOT CS 1
508864 TRAPPES ES 1
765226 VAL DE SEINE S.C.F. 1
500650 VERSAILLES 78 F.C. 1
534673 VOISINS FC 1